VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ACCOMPAGNEMENT
A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

En vue de l'obtention des diplômes BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS toutes spécialités et options

L'IFA est habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est destiné à des professionnels ayant acquis une expérience dans le domaine de l'animation socioculturelle, et qui souhaitent **valider tout ou partie d'un diplôme** par la constitution d'un dossier professionnel. Il a pour objectif d'accompagner le candidat **:**

- **à orienter sa demande** de validation d'acquis de l'expérience au vue de la formation visée,
- **à l'aider dans l'élaboration du dossier professionnel**,
- **à préparer la présentation du dossier professionnel** auprès du jury Jeunesse, Sports et Vie Associative.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

❶ **Les candidats sont conviés à une première réunion d'information** dont l'objectif est d'expliquer les principes de la VAE, d'informer sur les diplômes et d'orienter la demande de chacun.

❷ **Des temps de travail sont ensuite consacrés** à présenter la méthodologie du dossier VAE, à réaliser un inventaire des expériences professionnelles et/ou bénévoles et à choisir les activités qui feront l'objet des descriptions écrites.

❸ Chaque candidat dispose d'un **accompagnement individualisé** pour approfondir la méthode de rédaction du dossier VAE et préparer l'entretien complémentaire auprès du jury du diplôme demandé.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Retourner le dossier de candidature** à l'IFA, afin d'être invité à la première réunion d'information.
- **Faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'avis de recevabilité** auprès des services de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale situés 6/8 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS ☎ 01 40 77 55 00

T. S.V.P.

COUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les salariés, l'accompagnement peut être pris en charge dans le cadre de :

- Plan de Formation de l'entreprise, ***1 000 euros pour 20 heures***
- Droit Individuel à la Formation du salarié (DIF), ***1300 euros pour 25 heures***
- Congé individuel de Formation (CIF)

Pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement peut être pris en charge par :

- Le Conseil Régional dans le cadre des « Chéquiers VAE », ***900 euros pour 20 heures***
- Le Pôle Emploi, ***1200 euros pour 25 heures***
- D'autres organismes tels que la CAF, les Missions locales,…

Pour les personnes ne pouvant bénéficier d'aucun de ces dispositifs de financement, l'accompagnement peut être pris en charge sous certaines conditions par les Services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : *se renseigner auprès de l'IFA*

PROCHAINES PERIODES D'ACCOMPAGNEMENT

- **Du 14 septembre 2020 au 14 mars 2021**

- **Du 15 mars 2021 au 14 septembre 2021**

Pour plus d'information, veuillez nous contacter :

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)
168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS
Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88
Email : ifanimation@gmail.com
Site : www.formation-animation-ifa.fr

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75
Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870
SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A

Fonds Social Européen